



CONTRAT DE LA
GRANDE BAIE
MARTINIQUE

Valorisation et reprise de l'îlet du Morne Cabri

Code : C.2.3

Maitrise d'ouvrage : Commune du Lamentin

Comité de pilotage : Commune, CACEM, Comité martiniquais du tourisme, DREAL

Communes concernées : Lamentin

Contexte et objectif de l'action

Le Morne Cabri est un îlet situé dans le Cohé du Lamentin qui est rattaché à la terre par la mangrove.

Le site du Morne Cabri, qui accueillait déjà un centre nautique, a accueilli aussi un parcours sportif et santé, le premier de l'île. Il est immédiatement devenu un nouveau lieu de pratique pour les sportifs et les amateurs d'activités de plein air.

Après une rénovation en 2008, la Commune du Lamentin souhaite procéder à la reprise naturelle du site et de ses écosystèmes associés. Cette démarche vise à permettre à ce milieu de retrouver un caractère naturel favorisant sa résilience écologique, la mobilité des espèces au sein du milieu et la prolifération des espèces constituant le biotope.

Description technique de l'action

Cette action a pour ambition de programmer les actions fonctionnelles les plus pertinentes (en termes technique et financier) en vue de la réalisation concrète d'une opération de valorisation et de protection de la mangrove du Lamentin avec comme objectifs stratégiques associés :

- Permettre une appropriation « décarbonée » du site par la population et les autres acteurs du territoire (associations, entreprises, ...)
- Affirmer l'identité du site d'étude en vue d'y développer une offre culturelle et/ou pédagogique
- Diminuer fortement les interventions pour l'entretien de la voie d'accès au site
- Créer un parcours de circulation pour des accès maritimes et terrestres (en mode doux) à des espaces de mangroves définis (le Morne Cabri, arrière de la ZAE La Lézarde) depuis le Calebassier, Port Cohéet la ZAE Lézarde concourant à la valorisation touristique et culturelle de la mangrove conformément aux orientations définies dans l'atelier des territoires
- Participer au maintien et à la valorisation de la qualité écologique de l'interface terre-mer de la Commune du Lamentin
- Lutter contre le réchauffement climatique en réduisant les émissions de gaz à effet de serre et accroître la résilience de la mangrove et du territoire face aux changements climatiques.

Avancement de l'action

Date de début de l'action: 2020

Indicateurs:

Date d'échéance de l'action : 2024

Pourcentage d'avancement : 0%

Éléments financiers

Budget total : 600K €

Budget disponible : 0K € HT

Budget à obtenir : 600K € HT

Années	Montant prévu	Montant dépensé	% engagement
2020	50K € HT		8%
2021	250K € HT		41%
2022	300K € HT		50%
TOTAL	600K € HT		